



Saint-Jean-de-Soudain
PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MAI 2026

Le vingt-huit mai deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de Saint-Jean-de-Soudain, dûment convoqué le vingt et un mai deux mille vingt-six, s'est réuni en séance ordinaire dans la salle habituelle de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Slim SOUABNI, Maire.

Présents

Slim SOUABNI, Marie-Pierre CUTIVET, Brice GUILLOUD, Lucie CHAPELLE, Thierry FABRY, Sandrine HUGUET, Jacques FAVRE, Daniele MONIN, David LEFEBVRE, Christelle MORAND, Thibault MANTELET, Sandrine ROBERT, Nadra HAFSA, Denis FAURITE, Véronique CANIVET et Baptiste BEJUY, Cyril CHIRAT et Stéphane TRILLAT

Absents : Néant.

Excusés : Stéphanie QUILLON

Procurations

- Stéphanie QUILLON a donné procuration à Slim SOUABNI,

Brice GUILLOUD est désigné secrétaire de séance.

Quorum

À l'appel, 18 conseillers sont présents et 1 pouvoir est comptabilisé.
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement délibérer.

Ordre du jour

- Approbation du PV de la séance du 23 avril 2026

Point N°1 : Tirage au sort des jurés d'assise 2027

Point N°2 : Création d'un poste d'agent de maîtrise suite recrutement

Point N°3 : Création des instances communales obligatoires :

o Commission communale des impôts directs

o Commission de contrôle des listes électorales

Point N°4 : Mise en place d'une convention avec une association pour la *protection, la stérilisation des chats errants*

Point N°5 : Convention pour la participation financière aux charges du RASED pour l'année scolaire 2025-2026 (cf convention en pièce jointe)

Point N°6 : Convention pour la participation financière aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire (CMS) pour l'année scolaire 2025-2026 (cf convention en pièce jointe)

- Questions diverses

Tour de table

Prochaine réunion du Conseil municipal : 10 septembre 2026

Approbation du procès-verbal du 23 Avril 2026

Le procès-verbal de la séance du 23 avril 2026 est approuvé à l'unanimité.

Résultat du vote : 19 voix pour.

DÉLIBÉRATIONS

Délibération n°28-05-2026 – Tirage au sort des jurés d'assise 2027

Le Conseil municipal prend acte du tirage au sort des jurés d'assises pour l'année 2027.

Délibération n°29-05-2026 – : Création d'un poste d'agent de maîtrise suite recrutement

Afin d'assurer le remplacement de Monsieur Roland RIVAT, responsable des services techniques, partant à la retraite le 1er juillet 2026, et suite au recrutement de Monsieur Fabrice CHAVRIER (actuellement en disponibilité à la mairie de Saint-Savin) au grade d'agent de maîtrise, il est nécessaire de créer le poste correspondant.

Le Conseil municipal approuve la création d'un poste d'agent de maîtrise.
Résultat du vote : adopté à l'unanimité (19 voix pour).

Délibération n°30-05-2026 – Création des instances communales obligatoires

Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Commission communale des impôts directs (CCID)

Monsieur le Maire rappelle le rôle de la CCID dans l'évaluation des valeurs locatives cadastrales et la mise à jour des bases fiscales.

À ce jour, huit administrés ont répondu à l'appel à candidature.

Un appel complémentaire sera diffusé auprès des administrés et des élus volontaires.

Commune de SAINT-JEAN-DE-SOUDAIN						
Par délibération n°30-05-2026 en date du 28/05/2026, le conseil municipal a établi la liste de proposition des personnes appelées à siéger à la commission communale des impôts directs (CCID).						
Modalités de remplissage du tableau						
A l'aide de la délibération portant désignation des personnes proposées, les colonnes 1 à 5 doivent être systématiquement renseignées des informations demandées. La colonne 6 permet de sélectionner les impositions directes locales auxquelles est soumise la personne proposée : cette information est nécessaire pour permettre une représentation équitable des personnes désignées parmi les personnes imposées aux différentes taxes locales (taxe foncière - TF, taxe d'habitation sur les résidences secondaires - THRS et cotisation foncière des entreprises - CFE) conformément à l'article 1650 du code général des impôts.						
Si la commune comporte moins de 2 000 habitants, 24 propositions de personnes sont attendues. Dans les autres cas, 32 propositions sont attendues.						
Il est rappelé qu'en présence de liste incomplète ou en l'absence de liste, le directeur départemental/régional des finances publiques sera amené à désigner d'office des commissaires conformément à la loi.						
Attention appelée						
L'ordre des personnes indiquées sur la liste n'a qu'une valeur indicative. Il ne préjuge pas des personnes qui seront désignées commissaire titulaire ou suppléant par le directeur départemental ou régional des finances publiques.						
Civilité	Nom	Prénom	Date de naissance	Adresse	Impositions directes locales	
Col.1	Col.2	Col.3	Col.4	Col.5	Col.6	
Le maire étant membre de droit de la CCID, il ne doit pas être mentionné dans les personnes proposées ci-dessous.						
1 M	COURBOU	ALAIN	27/01/1953	65 Impasse de St Jean 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
2 M	PIERREYON	CHRISTIAN	16/04/1958	206 Impasse de Plan Chevalier 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
3 MME	DUBOUD	VERGINE	11/02/1975	165 Chemin du grand bois 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
4 M	BERGER	DANIEL	26/02/1957	125 Impasse du Coauliat 35110 Saint Clair de la Tour		
5 M	BEJUY	BAPTISTE	03/02/1966	128 Chemin du Grand Bois 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
6 MME	GARACCI	CHRISTELE	13/01/1972	254 Chemin de Fontenailles 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
7 MME	MONIN	DANIELE	24/11/1962	137 B Route de la Bourdre 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
8 MME	POULET	JOSIANE	01/08/1957	965 Route de Saint Chef 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
9 MME	BEN BELGHITH	ENAM	17/05/1982	135 Impasse es Charnie 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
10 M	DUBROS DE OLIVEIRA	CARLOS	26/06/1975	2 IMPASSE DES TILLEULS 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
11 MME	HUGUET	SANDRINE	14/12/1973	7 IMPASSE D'ORGERES 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
12 MME	CANNET	VERONIQUE	28/05/1984	42 RUE D'ORGERES 35110 Saint Jean de Soudain	TF	
13						
14						
15						
16						
17						
18						
19						
20						
21						
22						
23						
24						
25						
26						
27						
28						
29						
30						
31						
32						
Interlocuteur(s) de la commune		Nom	Prénom	Courriel	Téléphone	
		SOUABNI	SLIM	slim.souabni@seaintjeandesoudain.fr	0671620717	
		FERRAND VALLIN	EMMANUELLE	emmanuelle.ferrand@seaintjeandesoudain.fr	0474978872	

Commission de contrôle des listes électorales

Monsieur le Maire rappelle que cette commission assure le contrôle a posteriori des inscriptions et radiations et statue sur les recours administratifs préalables obligatoires.

Depuis la réforme de 2019, ces décisions relèvent du Maire.

La commission n'a plus de pouvoir décisionnel direct.

Aucune délibération n'est requise : une transmission par courriel à la Préfecture suffit.

Les communes dans lesquelles : - une seule liste a obtenu des sièges au conseil municipal, - ou s'il est impossible de constituer une commission complète selon les règles précitées dans les cas 1 et 2	- Un conseiller municipal - Un délégué de l'administration désigné par le préfet - Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire	Mme Danièle MONIN Madame Adèle COUVERT Monsieur Alain COURBOU	Le conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut le plus jeune conseiller municipal. Le maire, les adjoints titulaires d'une délégation et les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale ne peuvent siéger au sein de la commission.
--	---	---	---

Délibération n° 31-05-2026 – Mise en place d'une convention avec une association pour la protection et la stérilisation des chats errants

Dans le cadre de la lutte contre la prolifération des chats errants et afin d'améliorer les conditions sanitaires ainsi que le bien-être animal, la commune propose la mise en place d'une convention avec une association de protection animale.

Cette convention prévoit la capture, la stérilisation, l'identification et le suivi des chats errants, en partenariat avec des vétérinaires agréés.

Le Conseil municipal est invité à approuver cette convention ainsi que son financement.

M. le Maire laisse la parole à Mme Christelle Morand et Mme Sandrine Robert.

Mme Christelle Morand explique que les communes sont régulièrement confrontées à la présence de chats errants sur leur territoire. En l'absence de régulation, leur reproduction rapide entraîne une augmentation importante de leur population, pouvant générer des nuisances (prolifération, problèmes de salubrité, plaintes du voisinage) ainsi que des difficultés liées au bien-être animal.

Elle rappelle que l'article L. 211-27 du Code rural et de la pêche maritime permet au maire, en partenariat avec une association de protection animale, de faire procéder à la capture, à la stérilisation et à l'identification des chats errants avant leur remise sur leur lieu de vie.

La convention proposée avec l'association Sous l'Aile de Choco Familia a pour objet de définir les modalités de cette collaboration. Elle permettra d'organiser les campagnes de capture, de stérilisation et d'identification des chats errants, tout en précisant les rôles et les responsabilités de chacun.

Cette démarche constitue une solution durable, efficace et respectueuse du bien-être animal. Elle permet de maîtriser progressivement la population féline errante, de limiter les nuisances pour les habitants et de répondre aux obligations et aux pouvoirs du maire en matière de salubrité et de tranquillité publiques.

Il est proposé, dans le cadre de cette convention, de financer jusqu'à 10 stérilisations, pour un montant de 150€ par intervention, selon les modalités prévues par la convention.

Échanges :

Plusieurs élus s'interrogent sur l'intérêt de cette démarche ainsi que sur son coût pour la commune.

Mme Marie-Pierre Cutivet rappelle que la commune verse des subventions aux associations saint-jeannaises, d'un montant compris entre 200€ et 300€, notamment au Sou des Écoles, qui engage des dépenses importantes pour financer les activités des enfants scolarisés. Elle s'interroge sur le niveau de participation financière envisagé pour cette convention.

M. Thierry Fabry fait remarquer qu'en l'absence d'action de régulation, il n'existe aucune limite à la prolifération des chats errants.

Mme Sandrine Robert répond qu'il est important que l'ensemble des communes des Vals du Dauphiné adhère à une convention de ce type afin de limiter efficacement la prolifération des chats errants à l'échelle du territoire.

M. Cyril Chirat demande si cette dépense a été prévue au budget primitif 2026.

M. le Maire répond que ce n'est pas le cas.

M. Denis Faurite souhaite disposer d'informations complémentaires sur l'association, notamment son dernier rapport d'assemblée générale, ses comptes financiers et son fonctionnement. Mme Lucie Chapelle le rejoint et souhaite également avoir des retours sur la suite.

M. Brice Guilloud indique qu'il craint que cette décision ne crée un précédent. Il s'interroge sur le risque de voir la commune être sollicitée à l'avenir pour financer d'autres actions similaires ou intervenir sur d'autres problématiques pas que la protection animale. Il rappelle que la commune bénéficie déjà des prestations de la SACPA et s'interroge sur l'articulation entre ce dispositif et la convention proposée.

M. le Maire rappelle que cette action a pour objectif de limiter durablement la prolifération des chats errants. Il souligne qu'une stérilisation permet d'éviter de nombreuses naissances chaque année, contribuant ainsi à réduire progressivement la population féline errante et les nuisances associées. Il précise également que cette démarche s'inscrit dans une politique de gestion responsable et respectueuse du bien-être animal.

Le vote est effectué à main levée.

Résultat du vote :

- Pour : 7
- Contre : 7
- Abstentions : 5

La délibération est adoptée grâce à la voix prépondérante du Maire, conformément à l'article L.2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

La délibération est donc adoptée à la majorité.

Délibération n°32-05-2026 – Convention pour la participation financière aux charges du RASED pour l'année scolaire 2025-2026

Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED), basé à La Tour-du-Pin, intervient auprès des élèves de Saint-Jean-de-Soudain.

La participation financière est fixée à 2,28 € par élève, soit 138 élèves, pour un montant total de 314,64 €.

Résultat du vote : adopté à la majorité (18 pour, 1 contre).

Délibération n°33-05-2026 – Convention pour la participation financière aux charges de fonctionnement du Centre Médico-Scolaire (CMS) pour l'année scolaire 2025-2026

Le Centre Médico-Scolaire de La Tour-du-Pin assure le suivi des élèves des communes voisines.

La participation est fixée à 0,86 € par élève, soit 125 élèves, pour un montant de 107,50 €.

Résultat du vote : adopté à l'unanimité (19 voix pour).

Questions diverses

Frelon asiatique

Monsieur Thierry FABRY est désigné référent communal pour la lutte contre le frelon asiatique.

Association Le Tichodrome

La commune a reçu des remerciements de l'association Le Tichodrome ainsi qu'une invitation à leurs prochaines manifestations :

- Journées du patrimoine : 19 et 20 septembre 2026
- Fête de la science : week-end d'octobre 2026
Informations disponibles sur : <https://www.le-tichodrome.fr/actualites/>

Communauté de communes – Vals du Dauphiné

Monsieur le Maire rappelle l'importance de la participation active des élus aux commissions intercommunales.

Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

M. Brice Guilloud indique que la mise à jour du Plan Communal de Sauvegarde est en cours afin de prendre en compte le renouvellement du conseil municipal et l'actualisation des données et des contacts. Cette mise à jour permettra de garantir l'efficacité du dispositif en cas de crise.

Points évoqués lors du tour de table

- Formation des élus (échéance : juin – article L2123-12 CGCT)
- Règlement intérieur du Conseil municipal (échéance : septembre – article L2121-8 CGCT)
- Suivi des actions du programme municipal :
repas intergénérationnels, borne interactive, audit énergétique du bâti,
commerce de proximité autonome, nouveaux lieux de vie

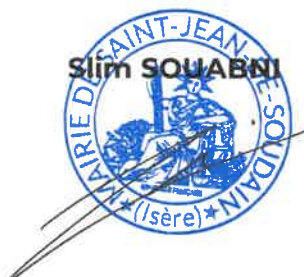
Une réflexion est engagée sur les modalités de mise en œuvre de ces projets.

Prochaine séance du Conseil municipal

Le prochain Conseil municipal est fixé au jeudi 10 septembre 2026 à 18h30.

La séance est levée à 20 h 40

Le Maire



Le secrétaire de séance



Brice GUILLOUD

